



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble

Convocation du 30 juin 2020

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 06 juillet 2020.

Délibération 2020-46

Le six juillet deux mille vingt à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide FAYE, Norbert COLLIAT, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Marc DOZIER, Nawel BEGHIDJA, Pierre HEINRICH, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Christian GROS, Fatima KRAIM, Florian BERNHEIM

Procuration : Vincent GOSSE donne procuration à Morgan BOUCHET, Yanice ZIDOUN donne procuration à Mireille PERINEL

Absent(e)s :

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Angèle ABBATTISTA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée

Rapporteur : **Virginie LOPEZ**

Objet : AMENAGEMENT – TRAVAUX – Autorisation donnée au Maire de signer les avenants aux marchés de travaux de l'accueil de loisirs de Lachal.

Le rapporteur rappelle la délibération 2019-49 par laquelle le Conseil municipal a choisi les entreprises pour les travaux de réhabilitation et l'extension de l'ancienne école de Lachal en accueil de loisirs.

Le montant total initial de ces marchés comportant 10 lots s'élève à 1 179 421,75 € HT. Le rapporteur présente la liste des avenants aux marchés publics de travaux de réhabilitation et d'extension de l'ancienne école de Lachal en accueil de loisirs :

- Lot 2 Charpente, ossature bois, couverture, bardage, entreprise Structure Bois : plus-value pour travaux imprévus de remplacement des sous-faces des dépassées de toitures du bâtiment existant et reprise des gouttières.
Montant de l'avenant n°6 : 1914 € H.T. (+1,16%)
Nouveau montant du marché : 173 707,70 € H.T. soit 208 449,24 € T.T.C. (+5,38%)
- Lot 4 Serrurerie, entreprise SMS : plus-value pour la mise en place de barreaux supplémentaires dans l'escalier historique de l'école comprenant barreaux avec olive,

coupe sur place, perçage du bois, soudure du barreau en tête et emboîtement en pied, travaux supplémentaires réalisés à la demande du contrôleur technique

Montant de l'avenant n°2 : 5 792 € H.T. (+14,63%)

Nouveau montant du marché : 51 277 € H.T soit 61 532,40 T.T.C. (+29,53%)

- Lot 6a Menuiseries intérieures bois, entreprise AP menuiserie : travaux modificatifs de plinthes et de tablettes, réalisations imprévues d'un meuble bas de cuisine, de marche en bois sur terrasse, d'étagères en trois plis dans les niches des salles grands et moyens.
Montant de l'avenant n°1 : 6 010,40 € H.T.
Nouveau montant du marché : 60 214,40 € H.T. soit 72 257,28 € T.T.C. (+11,09%)
- Lot 7a Sols durs, faïences, entreprise AJ Céramic : travaux de complément de faïences, d'isolation et d'habillage du bac douche du logement.
Montant de l'avenant n°2 : 684.44 € H.T. (+2,2%)
Nouveau montant du marché : 32 805,79 € H.T. soit 39 366.95 € T.T.C. (+7,14%)
- Lot 10 Aménagements extérieurs, entreprise TERIDEAL : plus-value pour la réalisation du raccordement de la mini station d'épuration sur le chemin Tisserand, tranchée réalisée à l'aspiratrice et traversant la place de Lachal
Montant de l'avenant n°2 : 6 870 € H.T. (+3,1%)
Nouveau montant du marché : 243 310,07 € H.T. soit 291 972,08 € T.T.C. (+9,23 %)

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

a- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants des lots 2, 7a et 10 des travaux de réhabilitation et d'extension de l'ancienne école de Lachal en accueil de loisirs avec les entreprises ci-avant et pour les montants précités.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,

le 07 juillet 2020

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire



Sylvain LAVAURE